



PROGRAMME DE FORMATION

“Grandir en confiance grâce à la théorie de l'attachement et à la nature” Niveau 2

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical IDE PDE RSAI et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé . Avoir participé à la formation Niveau 1

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

- Intégrer les concepts plus avancés de la théorie de l'attachement.
- Connaître les comportements à avoir pour faciliter les relations entre parents – enfants – professionnel.le.s.
- Proposer un environnement, intérieur et extérieur, sécurisant pour faciliter les échanges.

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

CONTENU :

Pour soutenir les échanges, engager la réflexion et faciliter l'apprentissage, il sera proposé :

- Une partie théorique pour découvrir la théorie de l'attachement.
- Une partie « réflexion » : permettant à chaque participant.e d'envisager de nouvelles manières de faire et de penser.
- Une troisième partie « adaptation de l'environnement » : Mise en place d'une réflexion de groupe autour de l'adaptation de l'environnement, intérieur et extérieur, pour faciliter la mise en place d'un environnement sécurisant.

MOYENS :

- Sondage de préformation anonyme des participants.
- Alternance d'apports de connaissances, d'ateliers de mise en réflexion collective.
- Mise en situation, analyse de pratiques et échanges d'expériences.
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Questionnaire de satisfaction et Bibliographie.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.